

ADDITIF N°1 au règlement particulier

1.1.P OFFICIELS

Observateur FFSA :

M. Jean-Claude CRESP

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé comme suit :

- Rallye moderne : **110** voitures maximum
- Rallye de Régularité : **20** voitures maximum



Le reste sans changement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant :

| | | | |
|--------------------------|-------|-------|--|
| samedi 22 juillet 2023 | 15H00 | 23H00 | 1ère session de reconnaissances – Jour 1 ES 1 + ES 2 + ES3 + ES4 + ES5.6 + ES7.8 |
| dimanche 23 juillet 2023 | 14H00 | 21H00 | 2ème session de reconnaissances - Jour 1 ES4 + ES5.6 + ES7.8 + ES9.10 + ES11.13 + ES12.14 |
| mardi 25 juillet 2023 | 16H00 | 23H00 | 2ème session de reconnaissances - Jour 2 ES1 + ES2 + ES3 + ES9.10 + ES11.13 + ES12.14 |

7.5.20P. Séance d'essais

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au rallye

| | | | |
|------------------------|------|-------|--|
| samedi 22 juillet 2023 | 8H00 | 13H00 | SEANCES D'ESSAIS (facultatives) à RD110 ETANG-SALE |
|------------------------|------|-------|--|

Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à **200€ par voiture**.

Le reste sans changement.

ANNEXE1 : Itinéraire & Horaires

Après CH9B - Sortie regroupement 4 (avant ES10 – Les Colimaçons 2) une « zone refueling et pneumatiques » est rajoutée.

Saint-Denis le 06/07/23.

Le Comité d'Organisation